

L'association **MUSIQUE, SITES et PATRIMOINES** présente

LES FUGUES PIANISTIQUES, 2^{ème} édition

Vendredi 13, Samedi 14 et Dimanche 15 septembre 2024

Auditorium J.P. Vernant, Chelles (77500)

Vendredi 13 septembre 2024, 20h00

Ingmar LAZAR, piano et Christoph SEYBOLD, violon **Duo Piano-Violon**

Johannes Brahms (1833 – 1897)

Scherzo (3^{ème} mouvement de la sonate F-A-E)

Sonate pour violon et piano no. 2 op. 100 :

- I. Allegro amabile
- II. Andante tranquillo - Vivace - Andante - Vivace di più - Andante - Vivace
- III. Allegretto grazioso

Felix Mendelssohn-Bartholdy (1809 – 1847)

Variations sérieuses **NB : Ingmar LAZAR en piano solo**

Georges Bizet (1838 – 1875)

Nocturne en ré majeur **NB : Ingmar LAZAR en piano solo**

Manuel de Falla (arr. Paul Kochanski) (1876 – 1946)

Suite Populaire Espagnole :

- 1. El Paño moruno (Le drap mauresque)
- 2. Nana (Berceuse)
- 3. Canción (Chanson)
- 4. Polo
- 5. Asturiana (Asturienne)
- 6. Jota

Camille Saint-Saëns (1835 – 1921)

Rondo capriccioso

Samedi 14 septembre - 20h00

Hugues LECLERE et Anne DEZOMBRE

Récital de Piano à Quatre Mains

Gabriel Fauré (1845 – 1924)

Dolly :

- Berceuse
- Mi-a-ou
- Le jardin de Dolly
- Kitty-valse
- Tendresse
- Le pas espagnol

Claude Debussy (1862 – 1918)

Deux Arabesques

Petite suite pour piano à quatre mains :

- En bateau
- Cortège
- Menuet
- Ballet

Deux préludes du Livre 2

Maurice Ravel (1875 – 1937)

Ma Mère l'Oye :

- Pavane de la Belle au bois dormant
- Petit Poucet
- Laideronnette, impératrice des Pagodes
- Les entretiens de la Belle et de la Bête

Hugues Leclère (1968 -)

Improvisation sur la Marseillaise

Francis Poulenc (1899 – 1963)

Sonate pour piano à quatre mains :

- I. Prélude. Modéré
- II. Rustique. Naïf et Lent
- III. Final. Très vite

Dimanche 15 septembre - 16h00

Mara DOBRESKO

Récital de piano

Edvard Grieg (1843 – 1907)

Notturmo op. 54 no. 4

Clara Schumann (1819 – 1896)

Notturmo op.6 no. 2

Robert Schumann (1810 – 1856)

In der Nacht, op. 12 no. 5

Ottorino Respighi (1879 – 1936)

Notturmo

Amy Beach (1867 – 1944)

Dreaming

Claude Debussy (1862 – 1918)

Clair de Lune

Frédéric Chopin (1810 – 1849)

Nocturne op. posthume en do dièse mineur

Georges Enesco (1881 – 1955)

Carillon nocturne

Ludwig van Beethoven 1770 – 1827)

Sonate op.110 (n° 31)

I. Moderato cantabile molto espressivo

II. Allegro molto

III. Adagio ma non troppo – Allegro ma non troppo

L'Association dite « **Musique, Sites et Patrimoines** » (également nommée **AMSP**), a été créée le 20 février 2022. Elle se veut philanthropique, au service de l'intérêt général, et s'est donné pour buts, à travers l'action de quelques bénévoles, amis de la musique classique, de :

- Organiser des actions à caractère culturel et immatériel visant à offrir au public une véritable saison culturelle, sur des sites qui relèvent du patrimoine, qu'il soit historique, architectural, industriel, ou autre... ;
- Permettre à tous les publics de vivre des expériences artistiques et plus particulièrement musicales ;
- Fédérer tous les acteurs potentiels extérieurs, y compris institutionnels, afin d'encourager et soutenir l'organisation de manifestations culturelles publiques ;
- Faciliter l'accès à la culture et à l'art, à tous les publics ;
- Favoriser la proximité entre les artistes et le public, en initiant des échanges à l'occasion de différents événements ;
- Etablir des partenariats avec les écoles de musique, les conservatoires. Créer des rencontres particulières entre ces élèves, et les artistes.

En devenant **membre de l'association Musique, Sites et Patrimoines**, vous bénéficiez :

- De réductions significatives sur les événements organisés par l'association (concerts, spectacles, expositions, etc...)
- D'un accès aux événements exclusifs réservés aux adhérents,
- Des actualités et programmes de l'association, en recevant régulièrement notre Lettre d'Information, ou des communications spécifiques par mail.

En faisant **un don pour soutenir l'AMSP**,

- Vous soutenez la culture, la musique, et les acteurs du spectacle vivant,
- Vous devenez acteur de la qualité de nos programmes,
- Vous contribuez à la notoriété de notre structure, et des événements qu'elle organise
- Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre don.

